
CABINET

Arrêté n° 13 645 /MEF-CAB

Portant agrément de monsieur Brou Olivier KOUAME
en qualité de directeur général d'Ecobank Congo S.A.

LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES,

Vu la Constitution ;

Vu le traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;

Vu la convention du 17 janvier 1992 portant harmonisation de la réglementation bancaire dans les états de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement n°02/15/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 mars 2015 modifiant et complétant certaines conditions relatives à l'exercice de la profession bancaire dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ;

Vu le règlement COBAC R-2016/01 du 16 septembre 2016 relatif aux conditions et modalités de délivrance des agréments des établissements de crédit, de leurs dirigeants et de leurs commissaires aux comptes ;

Vu le décret n° 2010-561 du 03 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1880 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2023-53 du 24 février 2023 portant organisation du ministre de l'économie et des finances ;

Vu l'arrêté n°5433/MEFB du 28 août 2007 portant agrément d'Ecobank Congo S.A. en qualité d'établissement de crédit ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration d'Ecobank Congo S.A. du 18 novembre 2022, portant nomination de monsieur Brou Olivier KOUAME, en qualité de directeur général de cet établissement ;

4

Vu la lettre n°0448/MEF/CAB du 07 avril 2023, par laquelle le ministre de l'économie et des finances, de la République du Congo a transmis au secrétariat général de la commission bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), pour avis conforme, le dossier de demande d'agrément de monsieur Brou Olivier KOUAME, désigné en qualité de directeur général d'Ecobank Congo S.A. ;

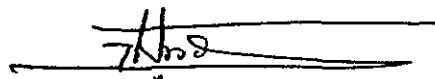
Vu la décision COBAC D-2023/119 du 19 juin 2023, portant avis conforme en vue de l'agrément de monsieur Brou Olivier KOUAME, en qualité de directeur général d'Ecobank Congo S.A. ;

ARRÊTE :

Article premier : monsieur Brou Olivier KOUAME est agréé en qualité de directeur général d'Ecobank Congo S.A.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 2023



Jean-Baptiste ONDAYE